



AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, Carole Thibeault, directrice générale de la Municipalité de Saint-Hugues, que le conseil, à une session ordinaire tenue à huis clos, le 7 juillet 2020,

A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 263-4-20 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 263-3-19

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance dudit règlement au 171 rue Saint-Germain, local 103, Saint-Hugues (Québec), aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINT-HUGUES, ce quinzième jour du mois de juillet deux-mille-vingt.

Carole Thibeault
Directrice générale et secrétaire-trésorière